

## **Conditions Générales de Location**

### **Booking General Conditions**

#### **Désignation des locaux : Chalet Eden Roc**

Adresse : 149 chemin des Chaudannes 73320 Tignes le Lac (anciennement chemin de la Maison Neuve)

La présente location est faite aux conditions générales mentionnées ci-dessous.

Le paiement de l'acompte de réservation implique l'acceptation par le preneur des conditions générales suivantes :

#### **Designation of location: Chalet Eden Roc**

Address : 149 chemin des Chaudannes 73320 Tignes le Lac (former chemin de la Maison Neuve)

This rental is made under the general conditions mentioned below.

Payment of the reservation deposit implies acceptance by the tenant of the following general conditions:

### **Tarifs et Conditions de Règlements**

Pour être valide, la réservation doit être accompagnée cumulativement :

- D'un acompte, égal à 25 % du prix de la location. De convention expresse entre les parties, il est convenu que cette somme est versée à titre d'acompte, et non d'arrhes.
- Du contrat de location paraphé et signé.

Le solde du prix de la location devra être versé au plus tard 45 jours avant la date de début du séjour.

Si le solde n'est pas réglé 40 jours avant la date d'arrivée du locataire, le propriétaire se réserve le droit d'annuler le séjour. Dans cette hypothèse, l'acompte sera restitué au locataire si le bien fait l'objet d'une nouvelle location sur les mêmes dates au même tarif.

Le prix devra être intégralement versé, en un seul règlement, le jour de la réservation si cette dernière est réalisée dans un délai égal ou inférieur à 45 jours avant la date de début du séjour.

Tous les prix sont en Euros, indiqués toutes taxes comprises, et comprennent les frais de dossier, le loyer, le ménage de départ, le linge de nuit et de toilette et les charges locatives.

Le tarif de la location ne comprend pas :

- La taxe de séjour (tarif par jour et par personne en fonction du logement)
- Toutes les prestations annexes.
- Les éventuels frais bancaires à la charge du client.

Le locataire s'engage à prendre possession des lieux aux dates et heures fixées dans le contrat.

### **Tariff and Payment Conditions**

To be valid, the booking must be accompanied by the following:

- A part payment equal to 25% of rental cost. This sum is a part payment and not a down payment.
- A signed copy of the rental agreement.

The rental cost balance must be paid 45 days before the beginning of the stay in the rented accommodation.

If the balance remains unpaid 40 days before the arrival date, the owner will have the right to cancel the reservation. In that case, the deposit will be refunded if the property has a new booking for the same period and at the same tariff.

*If the accommodation is booked one month or less before the start date of the stay, the rental cost must be paid in full, in a single payment, on the day the booking is made.*

*All prices are in Euros, all taxes included, and include administrative fees, rent, departure cleaning, bed linen and towels and rental charges.*

*The keys will be given after the payment of damage deposit, holiday tax and any additional services. If the deposit is said to be cashed on the contract, it must be paid at the same time as the balance, one month before arrival.*

*Rental cost does not include:*

- *Tourist tax (rate per day per person and depending on the type of property).*
- *All additional services.*
- *Banking costs, if any, are to be paid by the customer.*

*The tenant agrees to accept the accommodation on the dates and times established in the contract.*

### **Conditions et Formation du Contrat**

Le propriétaire émet une offre de location, par tout moyen et éventuellement par toute forme de publicité.

Le contrat de location n'est ensuite valablement formé qu'avec la confirmation de la location par le propriétaire, qui interviendra dans les 72h00 du paiement de l'acompte. Si à l'issue de ce délai, le propriétaire n'a pas confirmé la location, il restituera sous 24h00 l'acompte et la réservation sera considérée comme nulle et non avenue.

### **Conditions and Contract Development**

*The owner communicates and advertises its rental offers by all means necessary.*

*The rental contract is then only drawn up after confirmation of the reservation by the owner, and will take place within 72 hours following the part payment. After this time, if the owner has not confirmed the rental, the part payment will be returned within 24 hours, and the booking will be considered as null and void.*

### **Conditions d'annulation**

Toute annulation devra être notifiée par courriel avec accusé de réception ou par courrier recommandé.

La date de présentation du courriel ou du courrier déterminera la date d'annulation.

En cas d'annulation émanant du locataire, les conditions ci-dessous seront appliquées :

- Annulation entre la date de réservation et 61 jours avant la date d'arrivée : l'acompte n'est pas restitué au locataire
- Annulation entre 60 et 31 jours avant la date d'arrivée : 75% du séjour sera facturé au locataire
- Pour toute annulation inférieure à 30 jours avant la date d'arrivée : 100% du séjour sera facturé au locataire.

Les remboursements seront effectués dans un délai maximum de 15 jours à réception de la demande d'annulation.

Tout séjour écourté ou interrompu par le locataire ne donnera droit à aucun remboursement.

Si le propriétaire se trouve contraint d'annuler le séjour dans le logement prévu, à cause de faits de tiers ou de circonstances extérieures indépendantes de sa volonté, il fournira, si possible, un logement de même catégorie, sans facturation supplémentaire. Sinon, il s'engage à rembourser immédiatement l'intégralité des sommes versées.

### **Cancellation**

*All cancellations must be notified by e-mail or by registered letter.*

*The date on which the letter is presented will determine the date of cancellation.*

*Should the tenant be the one to cancel, the following conditions shall apply:*

*More than 61 days: the deposit is kept*

*Between 60 and 31 days: 75% of the stay is invoiced*

*Less than 30 days or no-show at the start of stay: 100% of the stay is invoiced.*

*In the event of a cancellation supported by a reason, should the premises be re-rented, the paid amount will be returned to the tenant who cannot honour his/her contract.*

*Stays begun and then shortened or interrupted by the tenant do not entitle the latter to any refunds.*

*Should the agency be obliged to cancel the stay in the building planned, due to factors caused by third-parties or external circumstances, it shall supply, if possible, accommodation of the same category, without any additional invoicing. If the agency is unable to do so, it undertakes to refund immediately the totality of the sum paid.*

*Stays that have started but then shortened or interrupted by the tenant do not entitle the tenant to any refund.*

*Should the owner be obliged to cancel the reservation, due to factors caused by third parties or unforeseen circumstances, they shall, if possible, supply accommodation of the same category, at no additional cost. If the owner is unable to do so, they agree to refund immediately the total of the sum paid.*

### **Annulation COVID-19**

Pour l'un des événements suivants liés à la pandémie COVID-19 pendant la période du séjour réservé et faisant suite à la décision d'une autorité administrative, les conditions exceptionnelles COVID-19 s'appliqueront.

- Confinement sur la commune de Tignes
- Fermeture des frontières françaises ou des frontières du pays de la résidence habituelle du locataire
- Fermeture administrative du logement réservé

En cas d'application des conditions exceptionnelles COVID-19 avant l'arrivée du locataire, ce dernier pourrait annuler sa réservation et les loyers versés seraient remboursés au locataire.

En cas d'application des conditions exceptionnelles COVID-19 pendant le séjour, le locataire pourrait au choix poursuivre le séjour, ou l'écourter moyennant un remboursement prorata des loyers versés.

En cas d'application des conditions exceptionnelles COVID-19 avant l'arrivée du locataire, le propriétaire pourrait annuler la réservation et les loyers versés seraient remboursés au locataire.

Les conditions exceptionnelles COVID-19 au profit du locataire ne s'appliqueront pas si le locataire aurait pu avoir connaissance des conditions prévues lors du séjour au moment de la réservation.

### **Cancellation due to COVID-19**

*Should one of the following COVID-19 linked restrictions be put into force by the authorities during the stay, special COVID-19 conditions will apply.*

- *Lockdown in Tignes*
- *Closure of the French borders or of the borders of the country of the normal place of residence of the tenant.*
- *Closure of the rental accommodation by the authorities.*

*Should these special COVID-19 conditions be applied before the start of the rental period, the tenant may cancel the reservation and all rent will be refunded.*

*Should these special COVID-19 conditions be applied during the rental period, the tenant may choose either to continue the stay or to abandon the remainder of the holiday. In the second case rent will be refunded on a pro-rata basis.*

*Should these special COVID-19 conditions be applied before the start of the rental period, the owner may cancel the reservation and all rent will be refunded.*

*These special COVID-19 conditions will not apply should the COVID-19 linked restrictions above be already published at the time of the reservation.*

### **Assurance**

Tous les objets ou effets personnels appartenant au locataire relèvent de la propre responsabilité de celui-ci.

Le propriétaire décline toutes responsabilités en cas de perte, de vols d'effets personnels qui interviendraient au cours de la location, d'accidents, d'incendies, de mauvaises utilisations de matériels ou autres.

Concernant le bien loué, le locataire est responsable des dommages qu'il aura causés. Le locataire sera donc tenu de s'assurer auprès d'une compagnie d'assurances contre les risques de vol, d'incendie, de bris de glace et de dégâts des eaux. Plus généralement, il doit s'assurer pour la totalité de ses risques locatifs et du mobilier donné en location, ainsi que pour les recours des voisins, et doit pouvoir en justifier à la simple demande du propriétaire. En conséquence, ce dernier décline toute responsabilité pour le recours que leur compagnie d'assurances pourrait exercer contre le preneur en cas de sinistre.

### **Insurance**

*The tenant is responsible for all objects or personal effects belonging them.*

*The tenant is responsible for all damages he has caused to the rental accommodation. The tenant must be covered by an insurance policy against risks of theft, fire, broken glass and water damage, and more generally both for risks as a tenant of let property as well as for damage to the let furniture, and against claims by neighbours, and to provide proof of this insurance if requested by the owner. As a consequence, the owner declines all responsibility for claims which their insurance company might make against the tenant in the event of a claim.*

### **Dépôt de garantie**

Une caution de 2500 euros doit être déposée avec le paiement du solde.

Le locataire est responsable de tout objet cassé ou détérioré ainsi que des dommages qui pourraient être causés aux installations suite à la mauvaise utilisation des appareils.

Les biens et objets mobiliers ne doivent souffrir que de la dépréciation provenant de l'usage normal auquel ils sont destinés.

Le dépôt de garantie est versé pour répondre des dégâts et dommages éventuels causés aux biens loués.

Le dépôt de garantie versé par le locataire sera conservé jusqu'au contre-état des lieux effectué par le propriétaire après le départ du locataire. Il peut être encaissé.

Il sera restitué dans le délai maximum de deux semaines après le départ du locataire, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées.

Si le dépôt de garantie ne suffit pas à couvrir les frais dus aux dégradations, le locataire s'engage à verser le solde à première demande.

### **Security Guarantee Deposit**

A deposit of 2500 euros must be deposited with the payment of the balance.

The tenant is responsible for any broken or damaged object as well as any damage that may be caused to the facilities following the improper use of the devices.

The furniture and furnishings must not suffer any damage more than usual wear and tear from the use for which they are intended.

The guarantee deposit is paid to cover the costs of any damage to the rental property, to items of furniture or other items furnishing the premises.

This deposit will be kept until the inventory is validated after departure of the tenant. It may be cashed.

Payment can be made by bank card or by bank transfer, according to the amount marked in the special provisions of the contract.

This sum will be returned within two weeks following the customer's departure, once the amount has been deducted for any replacement or repair costs.

*Should the guarantee deposit prove insufficient to cover costs of replacement or repair, the tenant undertakes to pay the difference as soon as it is requested.*

### **Arrivée**

Les locations commencent à partir de 17H00.

Toute arrivée tardive, soit après 19H00, devra être signalée au propriétaire avant 12H pour organiser une arrivée tardive.

### **Arrival**

*Rentals begin at 5.00pm.*

*Late arrivals, i.e. after 7.00pm, must be communicated to the owner before noon in order to organise a late arrival.*

### **Départ**

Le jour du départ, le logement devra impérativement être libéré avant 10H00, avec la remise des clés.

Tout départ différé sera facturé entre 200€/heure, et le montant total de la facture pourra être prélevé sur le dépôt de garantie.

Le règlement global de la facture de fin de séjour devra être payée, au plus tard, la veille du départ du locataire.

Toute clé non restituée sera facturée au prix d'achat.

### **Departure**

*On the day of departure, the rented accommodation must be vacated before 10.00am, when the keys will be handed over.*

*Postponed departures will be invoiced between 200 €/hour, and the total amount of the invoice may be taken from the security deposit.*

*Any remaining costs at the end of stay must to be paid the day before departure.*

*Any key not returned will be invoiced at purchase price.*

### **Durée du séjour**

La durée de séjour est précisée aux conditions particulières du présent contrat. Le locataire ne pourra sous aucune circonstance, s'autoriser à demeurer dans les lieux à l'issue de cette durée, sauf

accord écrit du propriétaire, moyennant un supplément de prix, qui sera fixé au prorata du prix du séjour.

Le locataire déclare sur l'honneur qu'il n'exerce et ne cherche à exercer aucune profession dans le logement et que les locaux faisant l'objet du présent contrat ne lui sont loués qu'à titre de résidence provisoire, conditions majeures sans lesquelles la présente location n'aurait pas été consentie.

### **Duration of stay**

*The duration of the stay is mentioned in the contract. The tenant cannot in any circumstance, prolong their stay, unless approved by the owner and at supplementary fee, that will be fixed at a pro rata rate of the stay.*

*The tenant declares that he/she will not exercise any profession in the rental property and that the property mentioned in this contract is rented to him as provisory accommodation, a major condition for a rental approval.*

### **État des Lieux**

L'inventaire et l'état des lieux, d'entrée et de sortie, seront effectués unilatéralement par le propriétaire ou son représentant avant l'arrivée et après le départ du locataire. Ledit état des lieux n'étant pas effectué de manière contradictoire, le locataire bénéficiera d'un délai de 24 heures pour formuler toute réclamation. Passé ce délai, les biens loués seront considérés comme exempts de dommage lors de son entrée dans les lieux.

Le ménage de fin de séjour est inclus dans le tarif de la location.

Le preneur n'aura pas à effectuer le ménage des chambres, salles de bains et salon mais devra à son départ laisser le chalet parfaitement rangé, la vaisselle et les appareils ménagers nettoyés et rangés. En cas de non-respect de ces clauses par le preneur, des frais de nettoyage, rangement et de remise en état pourront être imputés sur la caution.

### **Inventory**

*The incoming and outgoing inventory will be unilaterally carried out by the owner or their representative before the arrival and after the departure of the tenant.*

*The tenant shall have a period of 24 hours to lodge a reclamation. After this deadline, the rented property will be considered as exempt from damage upon the arrival of the tenant.*

### **Obligations des Locataires**

Destination des locaux : usage exclusif de location en meublé saisonnier.

Le locataire s'engage à :

- Occuper bourgeoisement le logement loué. Le locataire s'engage à ne l'utiliser que de façon provisoire. Le logement ne sera en aucun cas sa résidence principale, ni secondaire et le locataire n'y exercera aucune activité professionnelle, artisanale ou commerciale.
- Prendre les lieux loués dans l'état où ils se trouveront lors de l'entrée en jouissance tels qu'ils auront été décrits dans l'état descriptif du présent contrat.
- Occuper le logement de façon à ne rien faire qui puisse nuire au voisinage. Il ne devra notamment créer aucune nuisance, sonore ou autre.
- Utiliser les meubles et objets garnissant le logement à l'usage auquel ils sont destinés et dans les lieux où ils se trouvent. Il s'interdit formellement de les transporter hors du logement.
- Occuper les lieux personnellement et ne pouvoir en aucun cas les sous-louer, même gratuitement ni céder ses droits à la présente convention sans le consentement du propriétaire.

- Habiter bourgeoisement les locaux loués, et ne pourra, sous aucun prétexte, y entreposer des meubles meublants, exception faite pour le linge et menus objets.
- Conserver les lieux en bon état, durant le séjour.
- N'introduire aucun animal, sauf autorisation du propriétaire moyennant un supplément.
- Prévenir le propriétaire des petits travaux d'entretien qu'il aurait pu constater.
- Informer immédiatement le bailleur de tout sinistre et des dégradations se produisant dans les lieux loués, même s'il n'en résulte aucun dommage apparent.
- Laisser exécuter les travaux qui doivent être réalisés dans l'urgence manifeste, quels qu'ils soient. Si des travaux à exécuter sont dus à une détérioration imputable au locataire, ils seront refacturés au locataire.

Le locataire est responsable de la destruction ou de la détérioration de tout objet mis à sa disposition, à titre d'accessoire du logement, et des dommages qui pourraient être causés à l'immeuble et aux installations quelles qu'elles soient, du fait d'une utilisation anormale, notamment des appareils électriques et de chauffage ou de l'obstruction des WC, lavabo, baignoire ou évier par des objets de nature à boucher les canalisations. En cas de suspicion de détérioration, le propriétaire aura accès à l'immeuble loué pour effectuer tous les constats nécessaires.

Il est formellement interdit de fumer à l'intérieur du logement. Toute infraction à cette stipulation entraînera des frais de nettoyage et de désodorisation supplémentaires.

Le locataire s'engage à ne laisser dormir aucun enfant de moins de 6 ans sur l'étage supérieur des lits superposés.

L'accès à la piscine et au sauna est placé sous la responsabilité du locataire qui s'engage à maintenir leurs accès clos vis-à-vis des enfants non-accompagnés et sous la surveillance permanente d'un adulte.

Le locataire se conformera, à titre d'occupant des lieux, au règlement intérieur de l'immeuble, dont il reconnaît avoir pris connaissance.

### **Tenant's Obligations**

*Use of the property: exclusive use as a furnished holiday home*

*The tenant agrees :*

- *To occupy the premises in a respectful manner. This building is neither his main or secondary residence, and the tenant will not exercise any professional activity in the premises.*
- *To accept the rented premises in the condition it is in when he/ she takes possession of the premises such as described in the description attached to this contract.*
- *To occupy the premises in a peaceful fashion in order to not disturb the neighbours. In particular the tenant shall not create any noise nuisance.*
- *To use the furniture and objects furnishing the rented accommodation for the purpose for which they are intended and only on the premises where they are found and shall under no circumstances take them outside the rented accommodation. The contract shall be legally terminated should the tenant, for any reason whatsoever, let or transfer his/ her rights to this contract without the express consent of the owner. He or she must reside in the rented accommodation in conventional manner and may, under no circumstances, install their own furniture excepting linen and small objects.*
- *To keep the premises clean and in good order throughout the stay.*
- *To not introduce any pets into the rented accommodation without the express consent of the owner and at supplementary cost.*
- *To make the owner aware of any outstanding maintenance.*

- *To allow any urgent work required to be carried out on the premises, to ensure the upkeep of the rented accommodation. If works to be done are due to a deterioration caused by the tenant, the costs will be invoiced to the tenant.*

*Furniture and objects must only suffer from wear and tear resulting from the normal use for which they are intended. Should they be found to be missing or damaged at the end of the contract for a cause other than normal wear and tear, they must be paid for or replaced by the tenant with the consent of the owner. This obligation also applies to wallpaper, curtains and to the building in general. The tenant must not throw any objects likely to block the pipes into the washbasin, bath, sink,*

*laundry, WC, etc...*

*Smoking is forbidden within the rental property. Any contravention will be subject to costs of cleaning and odour removal*

*educted from the guarantee.*

*The tenant must not allow any child under 6 years old sleep in the top bed of bunk beds.*

*Access to the swimming pool and sauna is the responsibility of the tenant who agrees to keep their access closed to unaccompanied children and under the permanent supervision of an adult.*

*The tenant shall comply with the in-house regulations.*

### **Obligations du propriétaire**

Le propriétaire s'engage à fournir le logement et ses accessoires, tels qu'ils sont décrits dans le descriptif reçu lors de la réservation et à respecter les obligations résultant du présent contrat.

### **Owner's Obligations**

*The owner shall place at the disposal of the tenant the rented accommodation according to the description received at the time of booking, and shall comply with the obligations laid down in this contract.*

### **Réclamations**

Toute réclamation relative à une prestation doit être adressée au propriétaire dans les 48 heures à compter de l'entrée dans les lieux.

La renonciation du locataire à une ou plusieurs prestations comprises dans la location ne peut faire l'objet d'aucun remboursement ou contrepartie par le propriétaire.

Le bailleur ne pourra être tenu de quelconques dommages et intérêts en l'absence d'exécution du contrat de location pour cause de force majeure, ou toute cause et empêchement indépendant et extérieur à sa volonté, empêchant l'exécution du contrat, ou perturbant ses obligations. Aucune pénalité ne pourra être réclamée à ce titre.

### **Complaints**

*Any claims made concerning a service must be sent to the owner within 48 hours following taking possession of the premises.*

*The fact that the tenant chooses not to take advantage of one or more of the services included in the package does not entitle him/ her to any refunds or compensation.*

*The owner cannot be held liable for any damages in the absence of execution of the rental contract due to force majeure, or any cause and impediment independent and outside its will, preventing the execution of the contract, or disrupting its obligations. No penalty can be claimed for this.*

### **Capacité d'accueil**



La présente location est établie pour une capacité maximale de 19 personnes.  
Le nombre des occupants ne doit en aucun cas dépasser la capacité maximale.  
Dans le cas d'un dépassement non autorisé, le propriétaire pourra refuser que des personnes en surnombre occupent effectivement les locaux.

### **Capacity**

*The present contract is established for a maximum capacity of 19 people.  
This number of people confirmed on the contract must not be exceeded.  
In case of non-authorized occupation, the owner will be able to refuse the extra people.*

### **Résiliation**

À défaut de paiement aux échéances fixées ou d'inexécution d'une clause quelconque du présent engagement, et huit jours après mise en demeure restée infructueuse, le propriétaire ou son mandataire pourra exiger la résiliation immédiate de la présente convention et le locataire devra quitter les lieux loués sur simple ordonnance du juge des référés.

### **Termination**

*Failure to pay at the due dates and to fulfil any clause in this contract, eight days after formal notice has been given and not responded to, the owner or his authorised agent is entitled to demand immediate termination of this contract. The tenant must therefore vacate the rented premises on the order of the court.*

### **Protection des données personnelles des parties**

Les données personnelles collectées dans le cadre du présent contrat font l'objet d'un traitement nécessaire à son exécution. Elles sont susceptibles d'être utilisées dans le cadre de l'application de réglementations comme celle relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Les données personnelles sont conservées pendant toute la durée de l'exécution du présent contrat, augmentée des délais légaux de prescription applicable.

### **Protection of personal data**

The tenant's personal data collected within the framework of the present contract are necessary for its treatment. It may be used in the context of the application of regulations such as those relating to the fight against money laundering and the financing of terrorism.

The personal data is kept for the duration of the execution of this contract, plus the applicable legal limitation periods.

### **Valeur de Traduction**

Les présentes conditions sont établies en langue française et traduites en langue anglaise pour le bénéfice des clients anglophones. Malgré toute précaution, en cas de divergence résultant de la traduction, la version en langue française prévaut.

### **Validity of Translation**

This Agreement was written in French and translated into English for English-speaking clients' benefit. All care has been taken, but if the translation differs, the French version shall prevail.



**Pour le locataire / For the tenant**

Date :

Nom et prénom / *Last name and first name* :

Signature précédée de la mention « lu et approuvée » / *Signature preceded by the words « read and approved »*

**Pour le propriétaire / For the owner,**

Date :

Nom et prénom / *Last name and first name* : *SCI CHALET EDEN ROC, représenté par / represented by, Olivier FAURA*